

## **CARACTÈRE ÉPHÉMÈRE D'UNE REPRÉSENTATION : LES ÉLUS COMMUNISTES DE LA LOIRE ET LES POUVOIRS AU DÉBUT DE LA IV<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE (1945-1953)**

**Jean-Michel Steiner**  
*(IEP de Rennes)*

Dans la Loire, département industriel à forte concentration ouvrière, le PCF n'avait obtenu aucun siège de parlementaire en 1936 en dépit de la vague nationale qui porta le Front Populaire au pouvoir. Le changement fut complet après la guerre : à la fin de 1946, 4 communistes de la Loire siégeaient dans les assemblées de la République (sur un total de 11). Mais cette poussée demeura éphémère : en 1951, il ne restait qu'un élu du Parti ! Cette volatilité et ces retournements demandent explication, d'autant plus que le petit groupe de parlementaires connut un destin tumultueux sinon tragique.

Ce travail qui repose sur une exploitation de documents et d'organes de presse locaux<sup>1</sup>, vise à montrer dans quelles conditions s'est approfondie l'implantation électorale communiste en 1945-1946, avant d'étudier l'attitude des élus communistes face aux pouvoirs : pouvoir d'État, mais aussi pouvoir du Parti !

### **I. La représentation communiste de la Loire après la guerre**

Grâce au rôle qu'il joua dans la Résistance locale le PCF gagna en audience et se retrouva dans une position privilégiée pour négocier les conditions du retour à un ordre démocratique. Habilement conduites par ses délégués au sein du Comité Départemental de Libération clandestin, les discussions lui permirent de s'assurer des positions solides dans le département et particulièrement dans l'agglomération stéphanoise. Les représentants de la mouvance communiste entrèrent en force dans la plus grande partie des municipalités provisoires nommées en août 1944 dans les communes du bassin. Ainsi le PCF ressortait-il de la guerre avec une influence bien supérieure à celle qui était la sienne au moment des élections

---

<sup>1</sup> Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, soutenue à Saint-Étienne le 5 décembre 2005 : *Le PCF dans la vie stéphanoise. Communisme et anti-communisme dans une grande ville ouvrière durant la IV<sup>e</sup> République.*

municipales de 1935. Il s'assurait le contrôle de deux quotidiens : un organe en son nom propre – *Le Cri du peuple* – et l'autre au nom du Front National – *Le Patriote de Saint-Étienne*. Mais il disposait d'autres atouts qui le placèrent en position de force – comme la présence d'un des deux préfets communistes nommés par le GPRF<sup>1</sup> et bien sûr le contrôle de l'influente Union Départementale des syndicats CGT. Cette montée en puissance se traduit par une nette progression des adhérents, dont le nombre avait quadruplé par rapport à 1939.

Lors des élections à la première Constituante (21 octobre 1945), les listes du *tripartisme* se partagèrent les 7 sièges du département de la Loire : quatre pour le MRP (G. Bidault, C. Mont, B. Ott et C. Mounier), deux pour le PCF (M. Patinaud et D. Bastide, seule femme élue), un pour l'UDSR-SFIO (E. Claudius-Petit). Avec 32,4 % des suffrages exprimés (24,8 % des inscrits) sur l'ensemble de la commune de Saint-Étienne, les communistes réalisaient un bon résultat<sup>2</sup>. Toutefois une comparaison rigoureuse des résultats a permis de montrer qu'il avait bien peu progressé par rapport à l'élection partielle de 1938 et surtout qu'il avait perdu des suffrages ouvriers dans quelques bureaux stéphanois.

Sensiblement confirmés lors du scrutin de juin 1946, ces résultats évoluèrent au moment de la désignation de la première législature. Un huitième siège avait été attribué au département. Or, un sensible recul du MRP et la concurrence qu'exerça sur ce parti le retour des Indépendants permirent au PCF de s'emparer d'un troisième siège<sup>3</sup>. Ajoutons que les modifications apportées au mode de désignation des représentants de la Haute Assemblée rendirent possible, le 24 novembre 1946, l'élection d'un Conseiller de la République communiste : l'instituteur Claudius Buard.

Ainsi, le PCF avait désormais 4 élus dans les assemblées de la Nation, alors qu'il n'en avait aucun avant la guerre. En dépit du vent de renouveau qui souffla dans le pays et dans le département, les élus communistes de la Loire n'étaient pas des néophytes. Il s'agissait néanmoins d'un groupe caractérisé par sa jeunesse et ses origines

---

<sup>1</sup> Lucien Monjauvis, ancien ouvrier métallurgiste et ancien député de Paris, arrivé à Saint-Étienne le 21 août 1944, demeura en place jusqu'en septembre 1947.

<sup>2</sup> Le corps électoral stéphanois (environ 105 000 inscrits) représentait 27 % de celui du département.

<sup>3</sup> Résultats officiels à l'échelle du département : inscrits : 388 227, votants : 292 089, exprimés : 287 309. MRP : 90.679 (G. Bidault, J. Bergeret, C. Mont réélus). PCF : 85 140 (M. Patinaud, D. Bastide réélus, A. Masson élu). RI : 49 134 (A. Pinay, réélu). RGR : 38 570 (E. Claudius-Petit, réélu). SFIO : 23 786 (aucun élu).

populaires. On peut relever aussi la présence d'une des 33 femmes élues à l'Assemblée Nationale. Denise Bastide, qui reste à ce jour la seule femme élue députée dans la Loire était âgée de 29 ans en 1945. Fille d'un employé, elle-même infirmière, elle était entrée au PCF vers sa vingtième année. Elle milita aux "Amis de l'URSS" et au "Comité des Femmes contre la Guerre et le Fascisme" jusqu'en 1939, et prit ensuite une part active à la résistance clandestine. Arrêtée en octobre 1942, puis à nouveau en 1943, elle fut alors déportée à Ravensbrück. Son parcours apparaissait comme "idéal" pour le PCF qui cherchait à faire entrer une femme sur sa liste et la plaça en seconde position en 1945, 1946 et 1951. Sa présence a sans doute contribué au bon résultat de la liste.

À 45 ans, le Conseiller de la République Claudius Buard, était le "doyen" de ce groupe d'élus. Né le 7 février 1900, d'un père métallurgiste, il devint instituteur grâce à de brillantes études primaires. Il a tout juste 18 ans quand, engagé dans la marine, il se trouva mêlé aux mutineries de la Mer Noire. Après un passage devant le Conseil de guerre qui lui valut d'être révoqué de l'enseignement, il adhéra au PCF. Ayant retrouvé, grâce au Cartel des Gauches, un poste d'instituteur, il milita dans le syndicat et dans l'Union départementale tout en représentant le Parti lors de plusieurs scrutins cantonaux dans les années 1930. Pendant la guerre, il occupa des responsabilités régionales dans le Front National, notamment au sein du Comité des Intellectuels. À la Libération, le Parti le désigna comme tête de liste pour l'élection municipale à Saint-Étienne.

Marius Patinaud (né en 1910) et Albert Masson (né en 1905) appartenaient au milieu des ouvriers métallurgistes des centres industriels du département : l'un était armurier à Saint-Étienne, l'autre tourneur à l'Arsenal de Roanne. Tous deux occupèrent une grande place dans les grèves de l'avant-guerre. Au moment du Front Populaire, ils étaient devenus des permanents soit du Parti, soit du syndicat. Tout en ayant conservé des liens avec le monde ouvrier, ils étaient devenus des hommes d'appareil. Patinaud, Masson et Buard avaient été arrêtés en octobre 1939 et condamnés par le Tribunal Militaire de Clermont-Ferrand le 10 mai 1940 pour infraction au décret du 26 septembre 1939.

Ces élus, "issus du peuple", étaient très représentatifs du monde ouvrier du bassin stéphanois puisque trois sur quatre étaient métallurgistes ou nés dans une famille de métallurgistes. Ils avaient tous un long passé dans le Parti. Le PCF avait réussi sa percée

électorale dans le département, bénéficiant certes des effets de la nouvelle loi électorale, mais récoltant aussi les fruits d'un long travail d'implantation.

## II. Marius Patinaud : un sous-secrétaire d'État modèle ?

Les premiers cabinets de la Libération comptèrent, on le sait, une importante représentation d'élus communistes. Marius Patinaud, secrétaire de la Fédération de la Loire depuis octobre 1944, compta au nombre de ceux-ci. Une fois les premières échéances électorales passées, il avait, devant le Comité Central réuni les 3 et 4 novembre 1945, annoncé des objectifs ambitieux pour les communistes de la Loire :

« Poursuivant le recrutement, redressant nos faiblesses d'organisation, poussant à la discussion, multipliant les écoles nous voulons faire du département de la Loire une des plus belles vitrines de notre grand PCF ».

Tenant compte des progrès réalisés par l'organisation locale la direction nationale du Parti allait extraire le plus beau joyau de cette vitrine. Ainsi Marius Patinaud devint-il sous-secrétaire d'État au Travail pendant la plus grande partie de l'année 1946. Les ouvriers et les communistes de la Loire, pouvaient, désormais, se sentir représentés au Parlement.

Le premier semestre de l'année 1946 marqua une sorte d'apogée du communisme dans la Loire. Après la démission du général de Gaulle, le 20 janvier, la Fédération usa de toutes les ressources dont elle disposait pour célébrer la constitution du premier gouvernement du tripartisme, présentée de telle manière qu'elle semblait résulter essentiellement du choix du PC :

« Candidat proposé par le Parti Communiste Français, Félix GOUIN est élu Président du Gouvernement par 497 voix sur 555 votants<sup>1</sup> ».

Ce nouveau gouvernement, dont la composition fut annoncée le 28 janvier, comprenait 6 ministres et 2 sous-secrétaires d'État communistes. Le même jour, la première page du *Cri du Peuple* célébra la promotion du "camarade Marius Patinaud". Un journaliste

---

<sup>1</sup>Le *Cri du Peuple* , jeudi 24 janvier 1946.

fut envoyé à Paris et les 2 et 3 février le quotidien publia une grande photographie légendée : “Notre camarade Marius PATINAUD, à son bureau au ministère du Travail”. Les semaines suivantes le quotidien exalta chaque mesure sociale décidée à Paris, surtout lorsqu’il pouvait y associer un ou plusieurs de ses ministres en insistant tout particulièrement sur les décisions susceptibles d’avoir un écho dans le département :

« Marcel PAUL et Henri MARTEL font voter à l’unanimité le statut des mineurs<sup>1</sup> ». « François BILLOUX expose son plan de reconstruction et d’urbanisme<sup>2</sup> ».

Il mettait en avant, chaque fois qu’il le pouvait, la nouvelle fierté de la Fédération :

« Marius PATINAUD a exposé hier ses projets concernant la main-d’œuvre et la formation professionnelle<sup>3</sup> », « Un exposé de Marius PATINAUD sur le projet de statut de l’immigration<sup>4</sup> ».

Quand il pouvait adjoindre au nouveau sous-secrétaire d’État un des grands dirigeants du Parti, *Le Cri du Peuple* versait même dans le lyrisme :

« DEUX ministres, DEUX enfants de la Loire, François BILLOUX et Marius PATINAUD, en posant la première pierre de la cité-jardin de Méons, DONNENT LE GRAND DÉPART de la reconstruction française<sup>5</sup> ».

Ainsi les communistes stéphanois pouvaient-ils être persuadés qu’une ère nouvelle commençait vraiment, que l’on allait donc enfin entrevoir “les lendemains qui chantent”. Ils ne devaient pas douter que désormais le PCF était en mesure d’imposer ses orientations, et que

---

<sup>1</sup> *Le Cri du Peuple*, vendredi 8 février 1946.

<sup>2</sup> *Le Cri du Peuple*, jeudi 21 février 1946.

<sup>3</sup> *Le Cri du Peuple*, jeudi 14 février 1946.

<sup>4</sup> *Le Cri du Peuple*, samedi 16 & dimanche 17 février 1946.

<sup>5</sup> *Le Cri du Peuple*, lundi 4 mars 1946, article accompagné d’une photographie montrant “François Billoux- ministre de la Reconstruction du gouvernement Gouin - à l’Hôtel-de-Ville de Saint-Etienne accompagné du préfet de la Loire et de Marius Patinaud ».

leurs efforts – dans les usines, dans les puits – allaient représenter une part significative du nouvel élan donné.

La manière dont le Parti s'engagea dans la bataille de la production donne effectivement l'impression que les dirigeants de la Fédération cherchaient à transformer la Loire en une véritable base du communisme gouvernemental. Depuis la Libération, la presse communiste dénonçait régulièrement l'action des trusts et les pratiques du marché noir d'un côté. D'un autre côté, elle cherchait à susciter l'enthousiasme des ouvriers, favorisant l'effort de guerre puis la Reconstruction. Ses campagnes rappelaient les élans stakhanovistes de l'URSS stalinienne, elles utilisaient également les ressorts patriotiques. Et toujours en plaçant le Parti au cœur du processus.

De très nombreux articles et entrefilets furent publiés affirmant que, grâce aux communistes, le ravitaillement s'était amélioré durant le premier semestre 1946 et ce fut même une opportunité pour vanter les liens avec l'URSS. Sur le mode ironique ou sur le mode réaliste :

« Quand les communistes sont au pouvoir. Importante baisse des prix des denrées alimentaires en URSS<sup>1</sup> ». « Maurice Thorez annonce la livraison par l'URSS de 5 millions de quintaux de blé<sup>2</sup> ».

Une amélioration sembla se dessiner à l'intérieur de la région, que l'on présenta comme un effet de la présence des communistes au Gouvernement :

« 125 grammes de cacao pour chaque stéphanois, 43 tonnes de choux-fleurs pour le Gier, 27 tonnes de dattes pour le département, le rhum pour le 15 avril, le bateau-citerne de vin d'Algérie est en route<sup>3</sup> ».

---

<sup>1</sup>*Le Cri du Peuple*, mercredi 27 février 1946.

<sup>2</sup>*Le Cri du Peuple*, lundi 11 mars 1946. L'incitation à faire confiance aux communistes pour sortir de la pénurie alla même jusqu'à titiller la gourmandise des lecteurs avec une photographie publiée à la une accompagnée d'une étonnante légende qui permettait d'égratigner l'impopulaire ministre français du Ravitaillement : « Les oeufs de Pâques en chocolat ont fait leur réapparition ... mais c'est en Belgique, où le ministre du Ravitaillement est communiste ».

<sup>3</sup>*Le Cri du Peuple*, mardi 2 avril 1946.

Puis, brutalement, le ton changea :

« 75 % des bouchers ont fermé leurs boutiques ! »  
« Pentecôte pas de vin ! Dimanche, pas de viande !  
Chaque jour, peu de pain ! (...) Le coût de la vie ne cesse  
d'augmenter. En un an, le pouvoir d'achat des salaires a  
diminué de moitié. La ménagère ne peut plus joindre les  
deux bouts avec sa paie. (...) Le peuple a faim. Il faut  
punir les saboteurs. Bouchers, détaillants et  
consommateurs sont d'accord à ce sujet<sup>1</sup> ».

Le ton avait changé car la situation politique avait changé. Le 2 juin, le MRP avait remporté les élections<sup>2</sup>. Le Parti communiste n'occupait plus une position aussi forte que durant le premier semestre 1946, tout en restant associé au pouvoir. Il retrouvait, dans les Fédérations, des accents oppositionnels, particulièrement dans la Fédération de la Loire, où les problèmes de ravitaillement, aggravés par l'enclavement du bassin stéphanois, avaient provoqué plusieurs manifestations de mécontentement, animées par la CFTC.

Durant la plus grande partie du premier semestre 1946, le PCF avait occupé le devant de la scène et tenté d'imposer sa vision de la situation. L'effort de reconstruction impliquait des sacrifices mais la présence au sommet de l'État du parti du prolétariat et de Patinaud, l'enfant de la Loire, issu du prolétariat, devait garantir la prise en compte prochaine des intérêts des travailleurs du département. La propagande de la Fédération adopta une interprétation à géométrie variable. Quand certains points de l'action gouvernementale déplaisaient, ils étaient du ressort des ministres non-communistes et particulièrement de ceux du MRP. La solution résidait dans le renforcement des "positions" électorales du parti. Or non seulement celles-ci commençaient à s'effriter, mais en plus le PCF ressentait la montée d'une concurrence revendicative susceptible de mettre en danger son contrôle sur le mouvement syndical.

---

<sup>1</sup> *Le Cri du Peuple*, mardi 18 juin 1946.

<sup>2</sup> « Le Comité Central s'est prononcé contre le principe d'un ministère à présidence MRP » titra *Le Cri du Peuple*, le lundi 17 juin 1946.

### III. Les parlementaires communistes de la Loire entre leurs électeurs et le Parti

À partir de la révocation des ministres communistes, le 4 mai 1947, les députés de la Loire multiplièrent les interventions au Parlement contre la politique du gouvernement. On les vit s'activer dans les manœuvres d'obstruction. Unanimement appréciée comme une députée très active, membre de plusieurs commissions<sup>1</sup>, secrétaire de l'Assemblée Nationale<sup>2</sup>, Denise Bastide se montra très vindicative à la tribune au moment des deux grandes vagues de grèves qui ont connu un développement important dans la Loire. Le 29 novembre 1947, elle fut censurée pour "tapage en séance publique", mesure toutefois reportée en raison de son passé de résistante et déportée<sup>3</sup>. Un an plus tard, le 10 décembre 1948, elle interpella vivement le Gouvernement pour contester le régime d'exception imposée au département de la Loire à la suite des graves incidents dans les mines (2 morts le 22 octobre au puits Cambefort à Firminy). Elle fut bien sûr une députée communiste disciplinée<sup>4</sup>.

De l'action parlementaire de Marius Patinaud, retenons essentiellement la violence de ses interventions au moment des grèves de 1948. Annie Kriegel en témoigne dans son autobiographie :

« "La classe ouvrière vous hait ; le peuple tout entier vous hait" lança le 17 novembre 1948 le député

---

<sup>1</sup> Elle a appartenu à la Commission *Famille, Population et Santé publique* (1946-1949), à la Commission *Travail et Sécurité sociale* (dont elle a été la secrétaire) et à la Commission *Justice et Législation* (1948-1951). Voir le *Dictionnaire des Parlementaires Français 1945-1958*. vol. 2

<sup>2</sup> Éluë le 3 décembre 1946, elle a démissionné le 14 janvier 1948 mais fut réélue le 11 janvier 1949. *Ibidem*.

<sup>3</sup> Il semble plus probable que cet incident se soit produit dans la nuit du 2 au 3 décembre si l'on suit ce qu'écrit le quotidien communiste *-Le Patriote de Saint-Étienne-* dans son édition datée du jeudi 4 décembre : « Commencée mardi à 21 h. 30, la séance a été levée mercredi à 8 h. 30 après le vote des deux premiers articles de la loi Schuman. Le fait que la séance ait été levée signifie que l'après-midi le calendrier, qui était arrêté au 29 novembre portera la date du 3 décembre. Les députés communistes ont obtenu gain de cause en ce qui concerne la rétroactivité de la loi ».

<sup>4</sup> Le 4 mai 1947, elle vota contre la confiance à Ramadier qui venait de décider la révocation des ministres communistes. Le 27 août elle choisit de s'abstenir lors du vote du statut de l'Algérie. Elle vota contre le plan Marshall (le 7 juillet 1948) et le Conseil de l'Europe (le 9 juillet 1949), pour la nationalisation des écoles des Houillères (le 14 mai 1948). *DPF*.



communiste de la Loire Marius Patinaud, pourtant en général si digne et si mesuré que le Parti en avait fait un sous-secrétaire d'État dans les gouvernements Gouin et Bidault de 1946<sup>1</sup> ».

Elle ajoute que le même jour, il dénonça « Les CRS qui resteront dans l'histoire comme les dignes successeurs des SS hitlériens<sup>2</sup> ». On est donc frappé du contraste entre l'affabilité de ces élus, reconnue par leurs électeurs, et la violence de leurs propos en séance parlementaire.

L'état de véritable guerre sociale qu'a connue le département de la Loire en 1947 et 1948 a coûté cher au PCF. Il a perdu à ce moment-là une bonne partie de la masse des sympathisants qui l'avaient rejoint au moment de la Libération. L'échec de C. Buard, au moment du renouvellement total du Conseil de la République, le 7 novembre 1948<sup>3</sup>, constitua un premier avertissement électoral.

En 1951, avec la nouvelle loi des apparentements, les élections législatives la Loire prirent un tour singulier avec la constitution d'une liste dite d'Union Nationale comprenant Georges Bidault (MRP), Antoine Pinay (Indépendants) et Eugène Claudius-Petit (UDSR) aux trois premières places. En raison de leur appartenance au Gouvernement Queuille elle fut surnommée : « liste des ministres<sup>4</sup> ». Montée autant contre le RPF que contre le PCF elle traduisait

---

<sup>1</sup> Annie Kriegel, *Ce que j'ai cru comprendre*. Paris. Robert Laffont. 1991. p. 438.

<sup>2</sup> *Ibidem* p. 445-446

<sup>3</sup> L'article 102 de la Constitution stipulait que « le premier Conseil de la République [devait être] renouvelé dans l'année qui suivra le renouvellement des Conseils Municipaux ». Une nouvelle élection devait donc intervenir en 1948. La rupture du *Tripartisme* et la forte poussée gaulliste lors du scrutin municipal de 1947 risquaient de conduire les partis gouvernementaux à la déroute, aussi votèrent-ils la loi du 23 septembre 1948 qui rétablissait l'élection des Conseillers de la République par les délégués des Conseils municipaux et la distorsion entre représentation urbaine et représentation rurale. On s'en doute, le PCF fulmina. Claudius Buard parla de trucage et d'escroquerie : « sur 1 322 délégués, le parti communiste en comptera environ 140, soit 10 %, alors que 30 % des électeurs lui accordent leur confiance ». En 1946, le PCF avait obtenu 414 délégués sur 1 328.

<sup>4</sup> Formé le 13 mars 1951, le Gouvernement Queuille comptait en son sein, G. Bidault, vice-président du Conseil, A. Pinay, ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme et E. Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction.

localement la montée de l'influence d'Antoine Pinay<sup>1</sup>. Dans cette bataille, le PCF perdit un premier député : Albert Masson.

L'année suivante, la mort de Denise Bastide, provoqua une élection partielle. Dans le cadre de la loi de 1946, le suivant de la liste à laquelle appartenait le défunt ou le démissionnaire, devait prendre sa place. Ainsi, Albert Masson aurait pu succéder à sa collègue. Mais la loi du 9 mai 1951, en instaurant le système des apparentements avait également modifié la question des vacances et rendu obligatoire une élection partielle, au scrutin majoritaire à deux tours<sup>2</sup>. Les électeurs furent convoqués les 4 et 18 mai 1952. Arrivé de peu en tête au premier tour, Albert Masson ne réussit pas à empêcher le candidat du Gouvernement, Jacquet de triompher même dans les centres urbains (57,1 % des suffrages exprimés à Saint-Étienne, 61,1 % dans l'ensemble du département).

En trois ans, le parti avait donc perdu 2 sièges de députés et un siège de Conseiller de la République. Sa représentation fondait à grande vitesse, ses manifestations et ses mots d'ordre étaient de moins en moins suivis. Le malaise grandissait dans la Fédération où élus et anciens élus faisaient l'objet de critiques plus ou moins voilées. Un prétexte suffit à provoquer une crise.

Elle éclata à la fin de 1952, lorsque certains dirigeants furent violemment mis en cause pour avoir, en 1940, renié le pacte germano-soviétique. Après cet événement qui provoqua des remous dans le Parti et des remous contre le Parti, les organisations liées aux communistes étaient vilipendées et étroitement surveillées par la police. L'invasion de la Pologne par les Soviétiques, le 17 septembre, décida le Gouvernement à franchir un degré supplémentaire en prononçant, par décret daté du 26, la dissolution du Parti communiste et de toutes les organisations rattachées à l'Internationale Communiste. Ferdinand Faure, maire de Saint-Étienne, interdit l'accès de la Bourse du Travail aux responsables de l'UD-CGT dirigée par les

---

<sup>1</sup> On y trouvait, outre les deux députés MRP sortants, Claude Mont et Henri Bergeret, le maire de Saint-Étienne, A. de Fraissinette, récemment débauché du RPF et deux nouveaux venus, Jean Eugène Violet (5<sup>e</sup>) et Michel Jacquet (7<sup>e</sup>), fidèles du président du Conseil Général.

<sup>2</sup> *Journal Officiel* du 10 mai 1951. La loi n° 51-519 du 9 mai 1951 modifiant la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée Nationale, changea un certain nombre d'articles de la loi électorale et notamment : « art 17, Afin de pourvoir aux vacances isolées qui viendraient à se produire pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à des élections partielles au scrutin majoritaire à deux tours dans un délai de deux mois ».

ex-Unitaires depuis la réunification de 1935. Tous furent chassés de leurs bureaux, soumis à perquisition. Le 22 octobre après une réunion “clandestine” 16 cadres PC et CGT furent arrêtés. Parmi eux se trouvaient précisément Patinaud, Buard et Masson.

Malgré leur dénégations<sup>1</sup>, tous furent emprisonnés, et déférés dans un premier temps devant le Tribunal d’instance de Saint-Étienne qui commença une instruction. Lorsque le 20 novembre 1939, l’URSS se lança en guerre contre la Finlande, la répression anticommuniste s’accrut et les autorités militaires s’intéressèrent de plus près à ce type d’inculpés<sup>2</sup>. Le juge stéphanois fut dessaisi et une nouvelle instruction commença. Le procès se tint devant le Tribunal Militaire de Clermont le 10 mai 1940. La presse stéphanoise qui en a rapporté les grandes lignes titra : « Devant les juges militaires les dirigeants de l’ancienne Union des Syndicats de la Loire désavouent le pacte germano-russe<sup>3</sup> ». Ce qui n’empêcha pas le Tribunal de condamner la plupart des accusés<sup>4</sup>.

Curieusement, malgré cette attitude, les anciens prévenus retrouvèrent des postes dans la direction fédérale à la Libération. Or à la fin de 1952, en pleine affaire Marty-Tillon, une dénonciation parvint au Secrétariat du PCF. Pendant une année entière, la Fédération vécut au rythme d’un véritable “procès de Moscou à Saint-Étienne”. Plusieurs conférences fédérales furent consacrées à “l’interrogatoire” des prévenus. Après de longues investigations, une Commission spécialement formée “révéla” le désaveu du pacte. Surtout elle mit en évidence que les “accusés” s’étaient entendus à la Libération pour “harmoniser” leurs biographies et longtemps cacher la

---

<sup>1</sup> Les inculpés affirmèrent qu’ils avaient l’intention de discuter de l’organisation de collectes pour les familles des victimes d’une récente catastrophe minière et celles des soldats mobilisés.

<sup>2</sup> La compétence de la juridiction militaire dans l’état de siège avait été précisée dans une longue note de Daladier, en date du 29 août 1939 : « Outre les militaires, tous individus qui se rendent coupables d’un des crimes et délits prévus par les articles 192 à 248 du Code de justice militaire sont justiciables de tribunaux militaires, ainsi que ceux qui se rendent coupables des crimes et délits limitativement définis par les lois du 9 août 1848 [en fait 1849] et 27 avril 1916 ... C’est l’autorité militaire qui a le pouvoir de revendiquer la connaissance d’une affaire, quel que soit l’état de l’instruction. Ce droit s’applique même aux faits antérieurs à l’état de siège ». Voir G. Bourgeois et D. Peschanski dans J-P Azéma, A. Prot & J-P Rioux, *Le Parti communiste Français des années sombres. 1938-1941*, Le Seuil, 1986, p. 95.

<sup>3</sup> *La Tribune Républicaine* du samedi 11 mai 1940.

<sup>4</sup> Dont Patinaud, 5 ans de prison, 500 F d’amende ; Buard, 3 ans de prison, 500 F d’amende ; Masson, 3 ans de prison, 300 F. d’amende.

vérité. Alors que C. Buard reconnut immédiatement les faits Patinaud et Masson continuèrent de résister<sup>1</sup>. Ayant finalement obtenu les “aveux“ qu’il exigeait, le Parti put rédiger la résolution entérinant les décisions prises par le Comité fédéral lors de la réunion du 29 mars 1953, “en accord avec le Secrétariat du Parti“, ce qui explique sa date tardive du 23 septembre 1953<sup>2</sup>.

Buard fut écarté de la liste présentée par le Parti aux élections municipales de 1953, Patinaud (qui acheva son mandat) et Masson subirent le même sort en 1956. Soudainement, *Le Patriote* s’abstint de toute mention de l’activité parlementaire de Marius Patinaud et l’ancien sous-secrétaire d’État était pris à partie dans les réunions du Comité Central<sup>3</sup>. Au-delà, l’affaire a consacré la montée d’une nouvelle génération.

### Conclusion

À une époque où la Constitution faisait du Parlement le pouvoir fort et donnait aux députés une puissance aujourd’hui oubliée, cet exemple des élus PCF de la Loire, de leur attitude chaotique et changeante, de leur destin troublant, montre que les parlementaires communistes devaient s’effacer devant les décisions du Parti.

---

<sup>1</sup> « Patinaud et Masson ont été réticents pendant des mois, y compris au cours du Comité Fédéral du 19 juillet dernier. Ce n’est que lors de ses entretiens avec le Secrétariat du Parti que Patinaud a été amené à reconnaître les faits essentiels qui lui étaient reprochés et à en commencer l’examen critique ». *Idem* p. 4

<sup>2</sup> « Quant à Masson, qui a été amené à reconnaître au cours de l’enquête des démarches auprès d’autres camarades et avoir ainsi contribué à l’organisation du silence, ce n’est qu’au cours de ce présent Comité Fédéral élargi qu’il fut amené à considérer son comportement au procès comme une attitude de désolidarisation du pacte germano-soviétique. » *Ibidem*.

<sup>3</sup> « Lorsque le Parti indique que ses députés auront des comptes à rendre, nous le disons et nous le pouvons. L’attitude de Marius Patinaud en l’occurrence est inqualifiable », lança J. Sanguedolce, lors de la session des 26 & 27 janvier 1955, en reprochant au dernier député communiste de la Loire d’avoir serré la main de C. Petit lors des obsèques des victimes d’une catastrophe minière à Firminy « et d’être resté à côté d’eux, alors que toute la population est hostile à ce maire qui justement porte une partie des responsabilités de ce qui se passe dans les mines ».